



COMMUNE DE SAINT-MEDARD

(46150)

BUDGET PRIMITIF 2021
NOTE DE PRESENTATION

CADRE GENERAL DU BUDGET

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

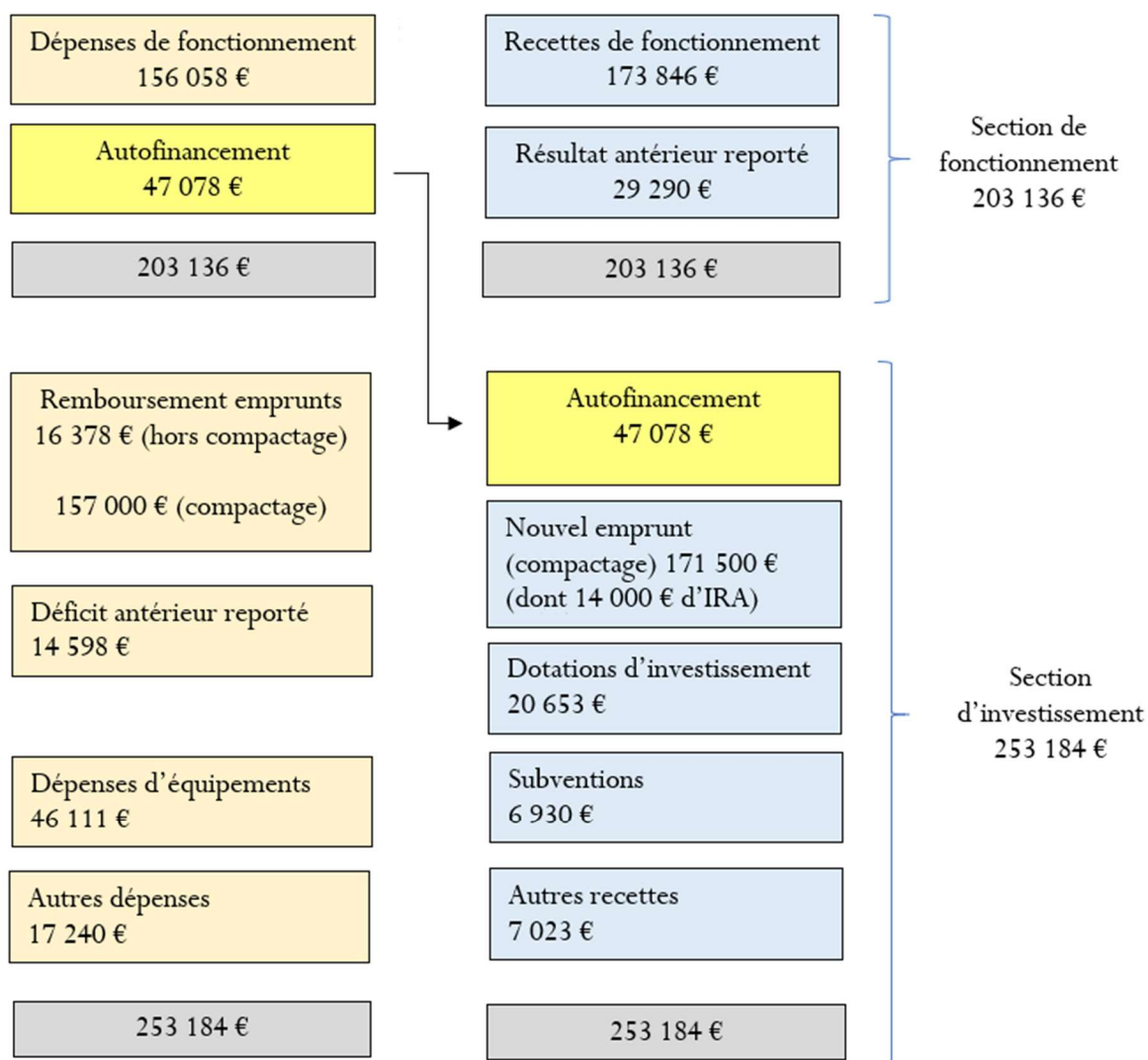
Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2021 a été voté le 14 avril 2021 par le Conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le x mars 2021. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

EQUILIBRE GENERAL DU BP 2021



SECTION DE FONCTIONNEMENT

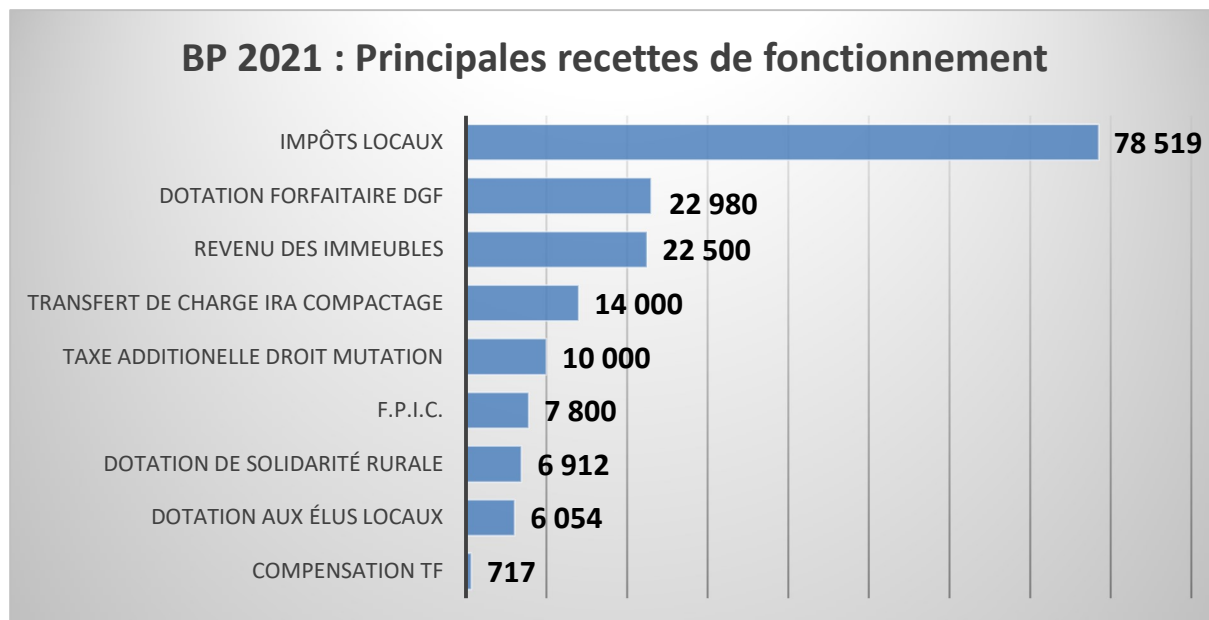
GENERALITES

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux

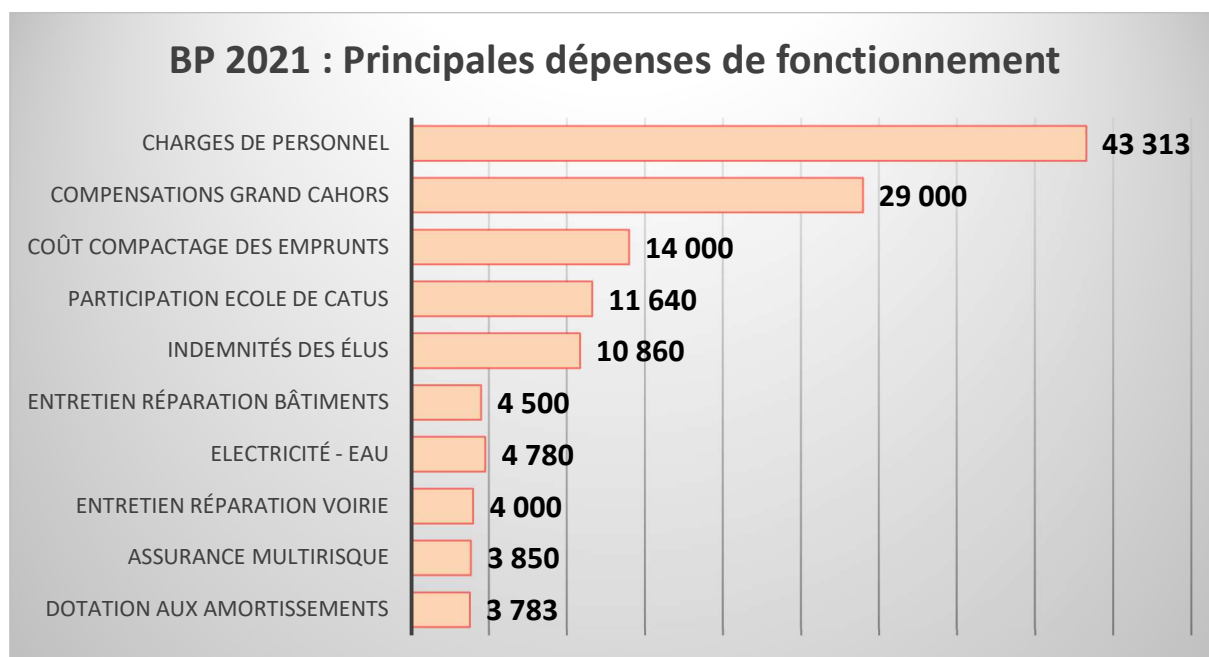
Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2021 représentent 173 846 euros.



Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

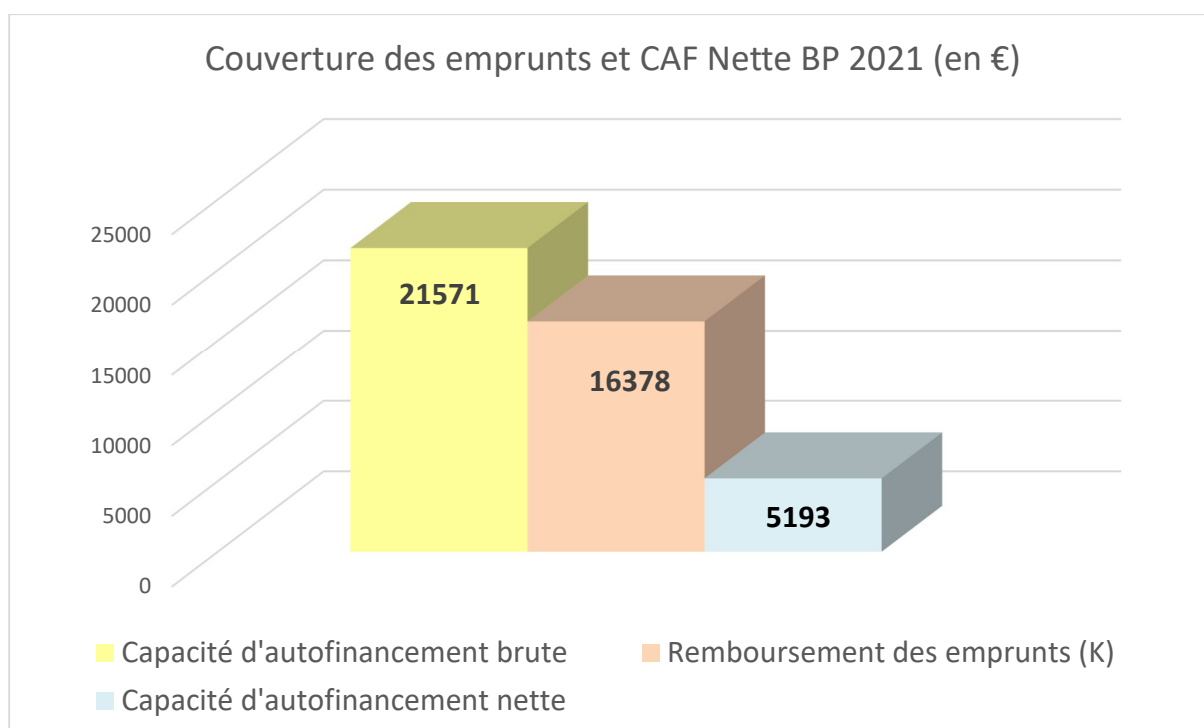
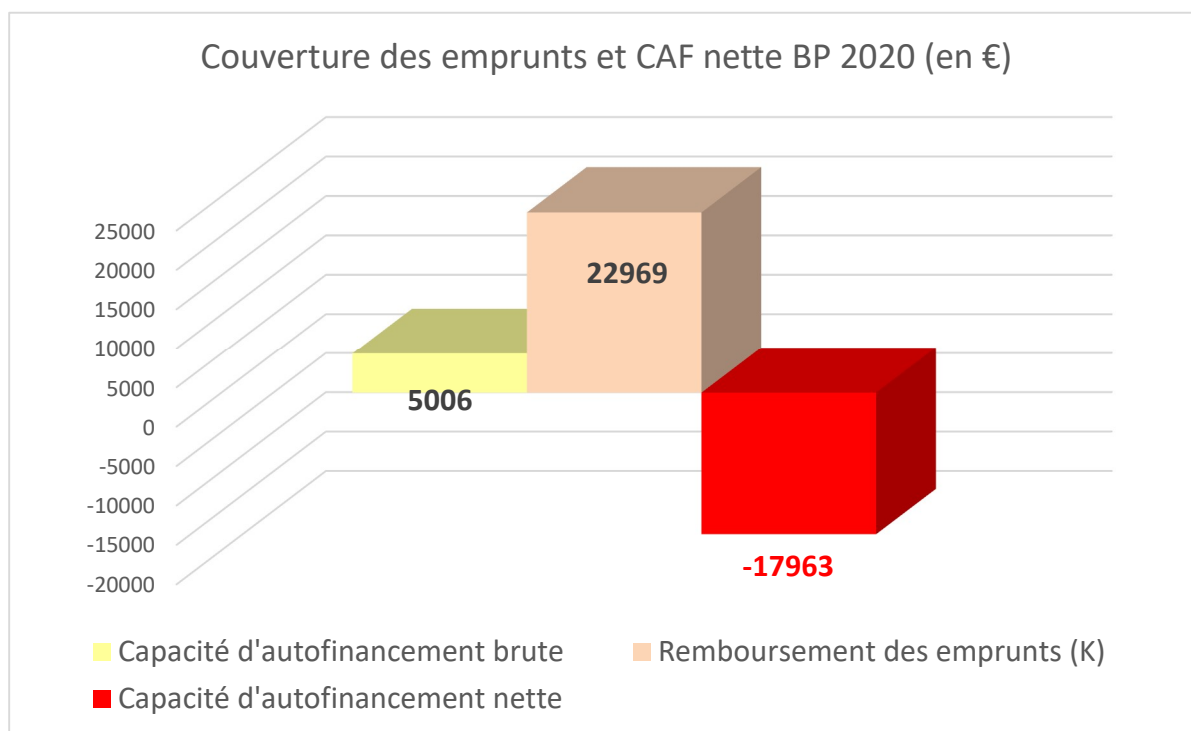
Les dépenses de fonctionnement 2021 représentent 156 058 euros



Les salaires représentent 27.75% des dépenses de fonctionnement de la commune.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Cet écart a évolué très favorablement entre les BP 2020 et 2021 permettant à la commune de passer d'une CAF (Capacité d'autofinancement) négative à une CAF positive :

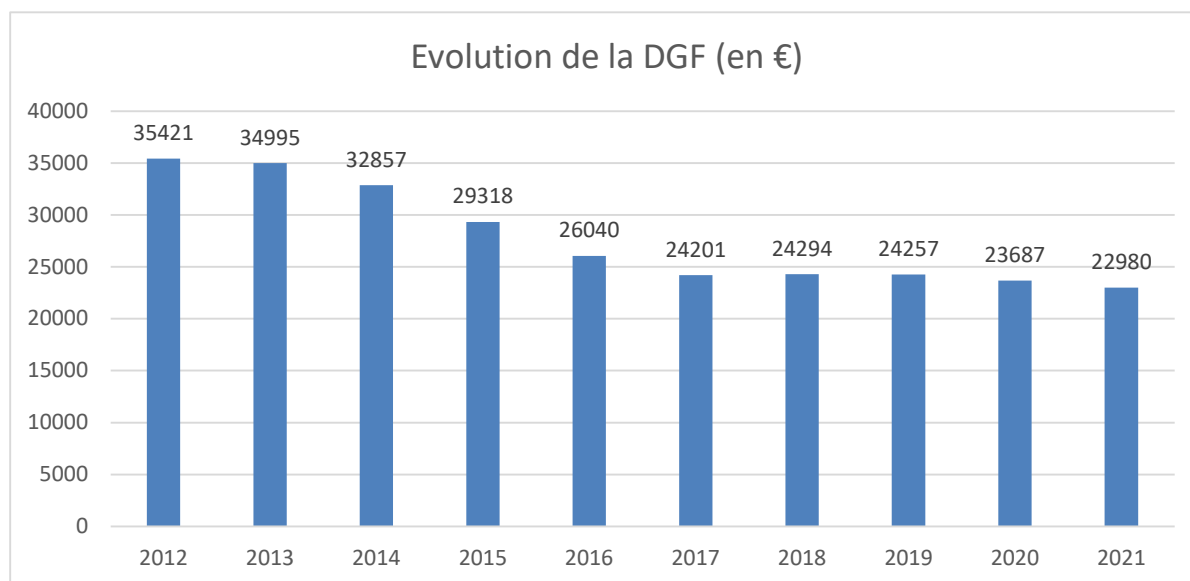


Cette évolution s'explique par :

- Une réduction maîtrisée des dépenses de fonctionnement (charges de personnel)
- Une diminution des annuités d'emprunt résultant de l'opération de compactage

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)



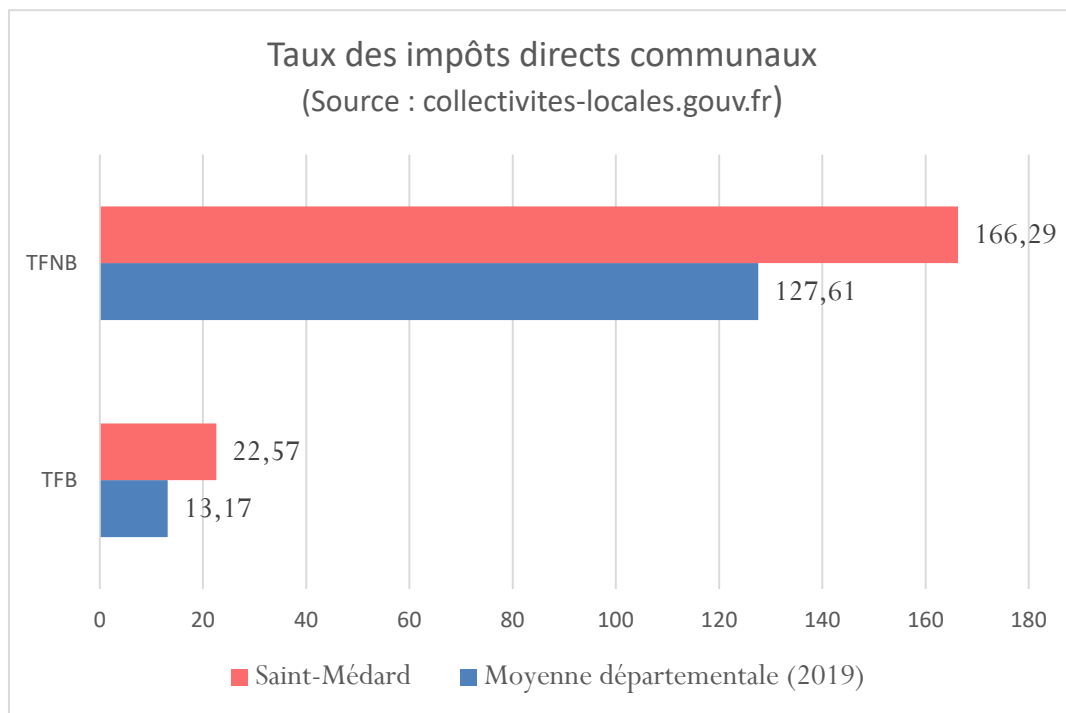
La DGF baisse d'année en année, diminuant par là même les recettes de la commune. Son montant est faible puisqu'elle est de 167 € par habitant pour Saint-Médard, contre 259 € par habitant en moyenne pour les communes du département appartenant à la même catégorie démographique (moins de 249 habitants).

Les impôts locaux

Les ressources fiscales de la commune proviennent essentiellement de la TFB (Taxe Foncière sur les Propriété Bâties) et accessoirement de la TFNB (Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties) et de la TH (Taxe d'Habitation) sur les résidences secondaires.

Les deux taxes foncières sont historiquement élevées sur la commune et ne sont donc pas, dans l'immédiat des leviers souhaitables d'augmentation des ressources de la commune.

Aussi, malgré une absence d'augmentation depuis plusieurs années, ces deux taxes voient le gel de leur taux reconduit pour 2021.



Ainsi, les taux des impôts locaux pour 2021 seront :

- . Taxe foncière sur le bâti 46.03 % (22.57 % pour la commune et 23.46 % pour le département)
- . Taxe foncière sur le non bâti 166.29 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 78 519 € et se décompose comme suit :

- TFB : 60 258 € (83 176 € - 22 918 € de restitution de TFB car la commune perd moins de TH qu'elle ne gagne de TFB «part du Département » du fait de la réforme)
- TFNB : 9 312 €
- TH : 8 949 € (résidence secondaires)

Les impôts locaux représentent 409 € par habitant contre 293 € par habitant en moyenne pour les communes du département appartenant à la même catégorie démographique (moins de 249 habitants).

Le potentiel fiscal et le potentiel financier : l'effort fiscal est important sur la commune en ce qui concerne les taux, mais aussi en ce qui concernent les bases comme le montre les écarts des potentiels fiscal et financier comparés aux moyennes départementales.

L'effort fiscal : il est de 1.04 (contre 0.98 pour la moyenne nationale des communes appartenant à la même strate démographique)

Définitions :

- Potentiel fiscal : indicateur qui peut permettre de comparer la richesse fiscale potentielle des collectivités les unes par rapport aux autres. Un produit fiscal théorique est ainsi calculé, correspondant au montant d'impôts qu'encaisserait chaque collectivité si elle appliquait à ses bases nettes d'imposition les taux ou tarifs moyens (article L.2334-4 du CGCT). Pour ST MEDARD en 2020, le potentiel fiscal par habitant est de 651 € contre une moyenne départementale de 587 € par habitant.
- Potentiel financier : remplace depuis 2005 le potentiel fiscal comme élément de mesure de la richesse théorique d'une commune. Ce potentiel financier est égal au potentiel fiscal, auquel est ajoutée la dotation forfaitaire de la DGF provenant de l'Etat, perçue par la commune l'année précédente (hors compensation de la suppression de la part salaire de la taxe professionnelle). Ce potentiel financier permet ainsi de prendre en compte l'ensemble des ressources stables d'une collectivité. Pour Saint-Médard en 2020, le potentiel financier par habitant est de 756 € contre une moyenne départementale de 713 € par habitant.
- Effort fiscal : Cet indicateur rapporte le produit de la taxe d'habitation, des deux taxes foncières et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères perçues sur le territoire de chaque commune et le potentiel fiscal trois taxes (donc pour simplifier le produit fiscal théorique qui reviendrait à la commune si l'on appliquait aux bases locales les taux moyens nationaux).

BP 2021 : PRESENTATION GENERALE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Comptes	Intitulés	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021	Evolution BP 2021 / 2020
011	Totaux charges à caractère général	27938,19	36996,00	25145,40	36930,00	-66,00
012	Totaux charges de personnel	61272,95	56843,87	54412,23	43312,69	-13531,18
014	Atténuations de produits	28071,70	33256,52	32284,74	30900,00	-2356,52
65	Autres charges de gestion courante	16651,17	30120,33	26495,05	23700,06	-6420,27
Total = Dépenses de gestion des services		133934,01	157216,72	138337,42	134842,75	-22373,97
66	Charges financières	6872,42	5883,74	5883,73	3432,31	-2451,43
Total des dépenses réelles		140806,43	163100,46	144221,15	138275,06	-24825,40
023	Virement à la section d'investissement		18672,21		47078,19	28405,98
042	Opération d'ordre transfert entre sections	3783,00	3783,00	3783,00	17783,00	14000,00
Total des prélèvements au profit de la section d'investissement		0,00	22455,21	3783,00	64861,19	42405,98
Total des dépenses d'ordre		3783,00	22455,21	3783,00	64861,19	42405,98
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice (=total des opérations réelles et d'ordre)		144589,43	185555,67	148004,15	203136,25	17580,58
013	Atténuation de charges	10233,62	10240,00	13199,38	3590,00	-6650,00
70	Produits services, domaine et ventes div.	1488,41	1450,00	774,00	774,00	-676,00
73	Impôts et taxes	91907,74	91152,00	96300,53	96319,00	5167,00
74	Dotations et participations	40910,03	39764,00	39961,26	36663,00	-3101,00
75	Autres produits de gestion courante	48254,54	22500,00	22674,08	22500,00	0,00
Total = Recettes de gestion des services		192794,34	165106,00	172909,25	159846,00	-3260,00
Total des recettes réelles		193239,35	168106,00	175743,71	159846,00	-3260,00
042	Opération ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	14000,00	14000,00
Total des recettes d'ordre		2454,65	0,00	0,00	14000,00	14000,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice (=total des opérations réelles et d'ordre)		195694,00	168106,00	175743,71	173846,00	5740,00
Resultat de fonctionnement (recettes - dépenses)		51104,57	0,00	27739,56	0,00	0,00
RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		1249,13	17449,67	17449,12	29290,25	11840,58
Total des recettes de fonctionnement cumulées		0,00	185555,67	193192,83	203136,25	17580,58
Résultat de clôture de l'exercice		52353,70		45188,68		

RECETTES PREVISIONNELLES 2021 ET EVOLUTION

Atténuations de charges : - 6 650 €

Comptes	Intitulés	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021	Evolution BP 2021 / 2020
6419	Remboursement rémunération du personnel	10233,62	10240,00	13199,38	3590,00	-6650,00
013	Atténuation de charges	10233,62	10240,00	13199,38	3590,00	-6650,00

Compte 6419 – Remboursement sur rémunération du personnel : - 6 650 €

- Dénonciation au 30 avril 2021 de la convention de mise à disposition du Grand Cahors du personnel affecté au service assainissement.

Produits des services, domaine et vente diverses : - 774 €

Comptes	Intitulés	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021	Evolution BP 2021/2020
7032	Stationnement et location de voie publique	1488,41	1450,00	774,00	774,00	-676,00
70	Produits services, domaine et ventes div.	1488,41	1450,00	774,00	774,00	-676,00

- Résiliation de location d'emplacement pour une antenne TDF

Impôts et taxes : + 5 167 €

Comptes	Intitulés	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021	Evolution BP 2021/2020
731	Impôts locaux	75084,00	75152,00	74807,00	78519,00	3367,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	0,00	0,00	1566,00	0,00	0,00
73223	Fonds de péréquation ressources com et interco	6524,00	6000,00	8616,00	7800,00	1800,00
7381	Taxe additionnelle droits de mutation	10299,74	10000,00	11311,53	10000,00	0,00
73	Impôts et taxes	91907,74	91152,00	96300,53	96319,00	5167,00

Compte 731 – Impôts locaux : + 3 367 €

- Augmentation résultant pour le principal du transfert à la commune du taux des bases TFPB (Taxe Foncière sur les Propriété Bâties) du Département, et accessoirement d'une augmentation des bases des taxes foncières.

Dotations et participations : - 3 101 €

Comptes	Intitulés	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021	Evolution BP 2021/2020
7411	Dotation forfaitaire	24257,00	23687,00	23687,00	22980,00	-707,00
74121	Dotation de solidarité rurale	10924,00	6823,00	6823,00	6912,00	89,00
742	Dotation aux élus locaux	3030,00	6066,00	6066,00	6054,00	-12,00
74834	Etat - compensation exonérat ^o taxe foncière	646,00	658,00	646,00	717,00	59,00
74835	Etat - compensation exonérat ^o taxe habitation	1992,00	2530,00	2530,00	0,00	-2530,00
748388	Autres		0,00	87,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participation	61,03	0,00	122,26	0,00	0,00
74	Dotations et participations	40910,03	39764,00	39961,26	36663,00	-3101,00

Compte 7411 - Dotation forfaitaire : - 707 €

- Baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat

Compte 74835 - Etat compensation de l'exonération de la TH : - 2 530 €

- Fin de la compensation par l'Etat de la suppression de la Taxe d'Habitation, cette compensation se faisant désormais par le transfert à la commune du taux de TFPB (Taxe Foncière sur les Propriété Bâties) du Département (voir compte 731 – Impôts locaux).

Recettes d'ordre : + 14000 €

Comptes	Intitulés	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021	Evolution BP 2021 / 2020
72	Production immobilisée	2454,65			0,00	0,00
796	Transfert de charges financières	0,00	0,00	0,00	14000,00	14000,00
Total des recettes d'ordre		2454,65		0,00	14000,00	14000,00

Compte 796 – Transfert de charges financières : + 14 000 €

- Neutralisation des frais de compactage des emprunts (neutralisés par une dépense d'un montant équivalent inscrite au compte 6688 – Autres charges financières).

CHARGES PREVISIONNELLES 2021 ET EVOLUTION

Charges à caractère général : - 66 €

Comptes	Intitulés	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021	Evolution BP 2021 / 2020
6061	Fournitures non stockables	4319,32	4776,01	8050,68	4780,00	3,99
6622	Carburant	1075,67	1100,00	725,32	1100,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	21,39	100,00	192,20	300,00	200,00
60632	Fournitures de petit équipement	1085,24	1100,00	348,71	1100,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	801,17	1500,00	238,18	1500,00	0,00
60636	Vêtements de travail	148,25	200,00	114,90	150,00	-50,00
6064	Fournitures administratives	495,57	530,70	274,38	550,00	19,30
6068	Autres matières et fournitures		0,00	111,88	0,00	0,00
613	Locations	1338	1450	1248,00	1450	0,00
615221	Entretien réparation bâtiments publics	1349,97	4500,00	217,25	4500,00	0,00
615231	Entretien réparations voirie	3820,04	4762,50	2025,25	4000,00	-762,50
61524	Entretien bois et forêts	0,00	3426,79	0,00	3500,00	73,21
61551	Entretien matériel roulant	1130,42	1700,00	481,14	1700,00	0,00
6156	Maintenance	3587,68	4000,00	3036,36	4000,00	0,00
6161	Multirisque	3731,00	3850,00	3831,55	3850,00	0,00
618	Divers		0,00	159,00	200,00	200,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	419,66	0,00	233,00	300,00	300,00
623	Publicité & relations publiques	1291,91	800,00	565,25	600,00	-200,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	849,99	850,00	911,41	950,00	100,00
6287	Remboursement de frais	243,91	0,00	18,94	0,00	0,00
635	Impôts et taxes (taxe foncière)	2229,00	2350,00	2362,00	2400,00	50,00
011	Totaux charges à caractère général	27938,19	36996,00	25145,40	36930,00	-66,00

Charges de personnel : - 13531.18 €

Comptes	Intitulés	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021	Evolution BP 2021/2020
633	Impôts, taxes, versements (autres orga.)	0,00	400,00	0,00		-400,00
6411	Personnel Titulaire	25945,81	19345,13	19969,48	19568,39	223,26
6413	Personnel Non Titulaire	2924,19	2121,02	2061,72		-2121,02
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	31807,95	31787,21	28965,52	20518,80	-11268,41
6480	Autres charges de personnel	595,00	3190,51	3415,51	3225,5	34,99
012	Totaux charges de personnel	61272,95	56843,87	54412,23	43312,69	-13531,18

Compte 6450 – Charges sécurité sociale et prévoyance : - 11 268.41 €

- Charges sociales sur exercices antérieurs inscrites en 2020 pour régularisation : -12 240 €
- Premier trimestre URSSAF 2020 à régulariser sur 2021 : + 2 431.64 €

Atténuation de produits : - 2 356.52 €

Comptes	Intitulés	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021	Evolution BP 2021/2020
739211	Attributions de compensations	26196,70	29000,00	28578,22	29000	0,00
739223	Fonds perequation ress.com.et intercom	1875,00	1875,00	1325,00	1900	25,00
73928	Autre prélèvement pour fiscalité reversée	0,00	2381,52	2381,52		-2381,52
014	Atténuations de produits	28071,70	33256,52	32284,74	30900,00	-2356,52

Compte 73928 – Autre prélèvement pour fiscalité reversée : + 2 381.52 €

- Contribution au Grand Cahors sur exercice antérieur inscrite en 2020 pour régularisation : -12 240 €

Autres charges de gestion courante : - 6 420.27 €

Comptes	Intitulés	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021	Evolution BP 2021/2020
6531	Indemnités	8460,56	9660,33	9599,97	10860,06	1199,73
6533	Cotisations de retraite	685,00				0,00
6554	Contributions organismes de regroupement	579,58	600,00	592,95	600,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	6360,00	19360,00	15900,00	11640,00	-7720,00
6574	Subventions aux associations	500,00	500,00	400,00	500,00	0,00
65888	Autres	66,03	0,00	2,13	100,00	100,00
65	Autres charges de gestion courante	16651,17	30120,33	26495,05	23700,06	-6420,27

Compte 6531 – Indemnité : + 1 119.73 €

- Evolution du régime indemnitaire des élus (en lien avec la revalorisation de la DPEL) évaluée sur 12 mois pour 2021 contre 6 mois en 2020 (renouvellement du Conseil municipal).

Compte 6558 – Autres contributions obligatoires : - 7 220 €

- Contribution à l'école de Catus sur exercice antérieur inscrite en 2020 pour régularisation de l'exercice 2019 : -12 240 €

Charges financières : - 2 451.43 €

Comptes	Intitulés	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021	Evolution BP 2021 / 2020
66111	Intérêts des emprunts et dettes	6872,42	5883,74	5883,73	1916,31	-3967,43
	Intérêts liés à l'opération de compactage				1516,00	1516,00
66	Charges financières	6872,42	5883,74	5883,73	3432,31	-2451,43

Compte 66111 –Intérêt des emprunts et des dettes : - 2 451.43 €

- Gain sur les intérêts d'emprunts correspondants aux emprunts résiduels après compactage : -3 967.43 €
- Intérêts correspondant à la dernière échéance 2021 de l'emprunt de la Banque Postale et non intégrés dans le capital de l'emprunt de compactage souscrit auprès du Crédit Agricole.

Opération d'ordre, transferts entre sections : - 14 000 €

Comptes	Intitulés	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021	Evolution BP 2021 / 2020
681	Dot. Amort. Et prov. Charges de fonct.	3783,00	3783,00	3783,00	3783,00	0,00
6688	Autres charges financières liées au compactage				14000,00	14000,00
042	Opération d'ordre transfert entre sections	3783,00	3783,00	3783,00	17783,00	14000,00

Compte 6688 –Autres charges financières : + 14 000 €

- Frais de compactage des emprunts (neutralisés par une recette d'un montant équivalent inscrite au compte 796 – Transfert de charges financières.

SECTION D'INVESTISSEMENT

GENERALITES

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...)

Les projets d'investissement de l'année 2021

Aménagement du carrefour de Rostassac

Projet initié sous la précédente mandature et visant à sécuriser le carrefour entre la D5 et la D660 par l'installation à chaque arrivée d'un marquage au sol et une signalisation de « céder le passage ».

Coût prévisionnel	Subvention*	Coût net Commune
5 244 €	1 910 €	3 334 €

* Subvention du Département versée en 2020

Travaux de rénovation du clocher de l'église

Changement d'un battant de cloche et réparation d'une fissure importante dans le mur du clocher

Coût prévisionnel	Subvention*	Coût net Commune
4 932 €	4 932 €	0.00 €

* Association de sauvegarde de l'église : 3 699 € ; Département : 1 233 €

Travaux de mise aux normes des installations électriques des bâtiments communaux

Travaux de mise aux normes électriques concernant les bâtiments de la mairie et du foyer rural, de l'atelier communal, de la cabane des chasseurs

Coût prévisionnel	Subvention	Coût net Commune
3 600 €		3 600 €

Acquisition et installation d'un défibrillateur

Coût prévisionnel	Subvention*	Coût net Commune
2 593 €	500€	2 093 €

* Groupama

Travaux de propreté et d'aménagement sur l'immobilier locatif

Coût prévisionnel	Subvention	Coût net Commune
2 300 €		2 300 €

Travaux de propreté dans la cuisine de l'ancienne mairie ; Installation d'un chauffe-eau électrique dans la maison « Soulié »

Diverses installations de voirie

Coût prévisionnel	Subvention	Coût net Commune
2 000 €		2 000 €

Sécurisation de bordure de chemin communal en surplomb de la D5 et pose d'une barrière amovible régulant l'accès au lavoir du bas du village.

Travaux de rénovation sur l'immobilier locatif

Coût prévisionnel	Subvention	Coût net Commune
?	?	21 032 €

Projet en réflexion et en attente d'éléments informatifs.

BP 2021 : PRESENTATION GENERALE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Comptes	Intitulés	BP 2020	CA 2020	R-A-R	BP 2021
	Total des dépenses d'équipement	1800	0	1800	46111,00
011	Total des dépenses financières	24826,03	22969,15	0	175235,08
	Total des dépenses réelles d'investissement	26626,03	22969,15	1800	221346,08
040	Opérations d'ordre transfert entre sections				14000,00
041	Opérations patrimoniales	3240	0		3240,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	3240	0	0	17240,00
	TOTAL	29866,03	22969,15	1800	238586,08
	Solde d'exécution négatif reporté de N-1	34867,16	34867,16		14598,43
	Total des dépenses d'investissement de l'exercice (=total des opérations réelles et d'ordre)	64733,19	22969,15		253184,51
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
13	Subventions d'investissement (hors 138)	500	1910,15	500	500,00
16	Emprunts et dettes assimilées				171000,00
	Total des recettes d'équipement	500	1910,15	500	171500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	38537,98	37544,73	0	20653,32
011	Total des recettes financières	38537,98	37544,73	0	6930,00
	Total des recettes réelles d'investissement	39037,98	39454,88	500	199083,32
021	Virement de la section de fonctionnement	18672,21			47078,19
040	Opération d'ordre transfert entre section	3783	3783		3783,00
041	Opérations patrimoniales	3240	0		3240,00
	Total des recettes d'ordre de la section	25695,21	3783	0	54101,19
	Total des recettes d'investissement de l'exercice (=total des opérations réelles et d'ordre)	64733,19	43237,88	500	253184,51
	Solde d'exécution positif reporté	0			0,00
	Résultat de clôture de l'exercice		-14598,43		

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Recettes d'équipement

Comptes	Intitulés	BP 2020	CA 2020	R-A-R	BP 2021
13	Subventions d'investissement (hors 138)	500	1910,15	500	500,00
1641	Emprunts liés au compactage				14000,00
166	Refinancement de dette				157000,00
	Total des recettes d'équipement	500	1910,15	500	171500

Outre la subvention de 500 € concernant le défibrillateur, les recettes d'équipement se composent pour 157 000 € du capital repris sur les emprunts compactés et pour 14 000 € des IRA des emprunts compactés intégrées dans le capital du nouvel emprunt.

Dotations, fonds divers et réserves

Comptes	Intitulés	BP 2020	CA 2020	R-A-R	BP 2021
10222	FCVA	1813,93	1321,93		1500,00
10226	Taxe d'aménagement		1355,09		1398,00
1068	Excédents de fonctionnements capitalisés	34867,16	34867,71		15898,43
165	Dépôts et cautionnements reçus	1856,89	0		1856,89
10	Dotations, fonds divers et réserves	38537,98	37544,73	0	20653,32

Cette rubrique comprend la FCTVA résultant des investissements 2019, la taxe d'aménagement, la part de l'excédent de fonctionnement constaté au CA 2020 et affecté au financement des investissements 2021.

Subventions

Comptes	Intitulés	BP 2020	CA 2020	R-A-R	BP 2021
1312	Subvention pour enfouissement réseau				1998,00
1328	Subvention association de sauvegarde Eglise				3699,00
1323	Subvention départementale Eglise				1233,00
011	Total des recettes financières	38537,98	37544,73	0	6930,00

On y retrouve les subventions concernant les travaux de l'Eglise ainsi qu'une subvention d'un montant de 1 998 € se rapportant à des travaux d'enfouissement des réseaux électriques, accordée en 2015 et perçue en 2021.

Recettes d'ordre de la section

Comptes	Intitulés	BP 2020	CA 2020	R-A-R	BP 2021
021	Virement de la section de fonctionnement	18672,21			47078,19
280+11	Amortissement subvention équipement biens mobiliers				874,00
280+12	Amortissement subvention équipement installations				2909,00
040	Opération d'ordre transfert entre section	3783	3783		3783,00
203	Frais d'étude				3240,00
041	Opérations patrimoniales	3240	0		3240,00
Total des recettes d'ordre de la section		25695,21	3783	0	54101,19

Les 47 078.79 € correspondent à l'excédent prévisionnel de la section de fonctionnement, les 874 € et 2 909 € sont des dotations aux amortissement sur les travaux d'enfouissement des réseaux du bas du bourg. Les 3 240 € sont des frais d'étude et de travaux relatifs à l'adressage et affectés en contrepartie au compte d'immobilisation 2152.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'équipement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Comptes	Intitulés	BP 2020	CA 2020	R-A-R	BP 2021
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	1800	0	1800	1800,00
2131	Travaux de rénovation de l'Eglise				4932,00
2132	Divers travaux immobilier locatif				23973,00
2135	Mise aux normes électriques bâtiments communaux				3600,00
2152	Diverses installations de voirie				7244,00
2157	Achat tondeuse				600,00
2158	Facturation Grand Cahors enclos containrs				719,00
2181	Aménagements divers (logements)				2100,00
2184	Achat pour fabrication boite à livres				350,00
2188	Installation du défibrillateur				793,00
Total des dépenses d'équipement		1800	0	1800	46111,00

Les dépenses d'équipement regroupent la plupart des projets d'investissements présentés précédemment. A noter toutefois une dépense de 719 € relative à en enclos à containrs installé par le Grand Cahors en 2017 et facturé en 2021.

Emprunts et dettes assimilées

Comptes	Intitulés	BP 2020	CA 2020	R-A-R	BP 2021
1641	Emprunts en euros	22969,14	22969,15		16378,19
166	Refinancement de dette				157000,00
165	Dépôts et cautionnement reçus	1856,89			1856,89
16	Emprunts et dettes assimilées	24826,03	22969,15	0	175235,08

Compte 1641 – Emprunt en euros : 16 378 €

- Il s'agit du remboursement en capital des emprunts pour 2021

Compte 166 – Refinancement de la dette : 157 000 €

- Capital repris sur les emprunts compactés (a rapprocher du compte 166 figurant dans les recettes d'équipement).

Dépenses d'ordre d'investissement

Comptes	Intitulés	BP 2020	CA 2020	R-A-R	BP 2021
4817	Pénalité de renégociation de la dette				14000,00
2151	Réseau voirie				3240,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		3240	0	0	17240,00

Compte 4817 – Pénalité de renégociation de la dette : 14 000 €

- A rapprocher du compte 1641 – Emprunt lié au compactage, en recettes d'investissement.

Compte 2151 – Réseau voirie : 3 240 €

- A rapprocher du compte 203 – Frais d'étude (relatifs à l'adressage)

Solde d'exécution négatif reporté

Comptes	Intitulés	BP 2020	CA 2020	R-A-R	BP 2021
	Solde d'exécution négatif reporté de N-1	34867,16	34867,16		14598,43

Le solde d'exécution négatif de la section d'investissement est en amélioration puisqu'il passe de – 34 867.16 € à – 14 598.43 €.

PRINCIPAUX RATIOS

Population 2020 : 177

Population DGF : 183

Catégorie démographique : de 0 à 249 habitants

Potentiel financier : 651 € par habitant

Potentiel fiscal : 756 € par habitant

Revenu imposable moyen par habitant : 13 792.23 € (Moyenne départementale : 13 170.94 €)

Effort fiscal : 1.04 (0.98 pour la moyenne nationale des communes appartenant à la même strate démographique)

	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
	Commune	Département	Région	National
Dépenses réelles de fonctionnement	540	614	786	676
Recettes réelles de fonctionnement	712	800	1059	912
Dont impôts locaux	409	293	314	258
Dotations globales de fonctionnement	167	259	279	201
Encours de la dette	947	619	683	576
Fonds de roulement en fin d'exercice	167	824	1254	1159
CAF Nette	47	68	161	145

Etat de la dette

Montant des échéances de l'année 2020 : 28 852,88 €

Montant des amortissements 2020 : 22 969,15 €

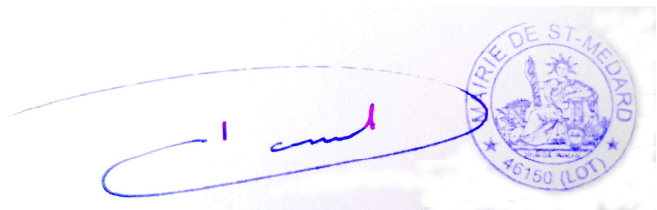
Montant des intérêts 2020 : 5 883.73 €

Capital restant dû au 31/12/2020 : 171 436.49 €

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Saint-Médard le 14 mars 2021

Le Maire,
Pascal CORNIOT



Annexe

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1

Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les documents budgétaires, sans préjudice des dispositions de l'article L2343-2, sont assortis en annexe :

1° De données synthétiques sur la situation financière de la commune ;

2° De la liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions. Ce document est joint au seul compte administratif ;

3° De la présentation agrégée des résultats afférents au dernier exercice connu du budget principal et des budgets annexes de la commune. Ce document est joint au seul compte administratif ;

4° De la liste des organismes pour lesquels la commune :

a) détient une part du capital ;

b) a garanti un emprunt ;

c) a versé une subvention supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme.

La liste indique le nom, la raison sociale et la nature juridique de l'organisme ainsi que la nature et le montant de l'engagement financier de la commune ;

5° Supprimé ;

6° D'un tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement ;

7° De la liste des délégataires de service public ;

8° Du tableau des acquisitions et cessions immobilières mentionné au c de l'article L 300-5 du code de l'urbanisme ;

9° D'une annexe retraçant l'ensemble des engagements financiers de la collectivité territoriale ou de l'établissement public résultant des contrats de partenariat prévus à l'article L1414-1;

10° D'une annexe retraçant la dette liée à la part investissements des contrats de partenariat.

Lorsqu'une décision modificative ou le budget supplémentaire a pour effet de modifier le contenu de l'une des annexes, celle-ci doit être à nouveau produite pour le vote de la décision modificative ou du budget supplémentaire.

Dans ces mêmes communes de 3 500 habitants et plus, les documents visés au 1° font l'objet d'une insertion dans une publication locale diffusée dans la commune.

Les communes et leurs groupements de 10 000 habitants et plus ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et qui assurent au moins la collecte des déchets ménagers retracent dans un état spécial annexé aux documents budgétaires, d'une part, le produit perçu de la taxe précitée et les dotations et participations reçues pour le financement du service, liées notamment aux ventes d'énergie ou de matériaux, aux soutiens reçus des éco-organismes ou aux aides publiques, et d'autre part, les dépenses, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Les établissements publics de coopération intercommunale et les communes signataires de contrats de ville présentent annuellement un état, annexé à leur budget, retraçant les recettes et les dépenses correspondant aux engagements pris dans le cadre de ces contrats. Y figurent l'ensemble des actions conduites et des moyens apportés par les différentes parties au contrat, notamment les départements et les régions, en distinguant les moyens qui relèvent de la politique de la ville de ceux qui relèvent du droit commun.

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.